

Pôle Innovation Ressources
Appui aux Transitions

Direction
des Ressources Humaines

LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

- VU *le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- VU *le Code général de la fonction publique notamment les articles L523-1 et L523-3 à L523-6,*
- VU *la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,*
- VU *le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction publique territoriale*
- VU *le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,*
- VU *le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,*
- VU *l'arrêté en date du 20 juillet 2023 portant reconduction des Lignes Directrices de Gestion concernant les avancements de grade et promotions internes,*
- SUR *proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;*

ARRETE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX au grade de REDACTEUR TERRITORIAL est établie comme suit :

CHAPAS Sandrine

CHARBONNEL Caroline

MAILLO Catherine

RANON Angelique

Article 2 : La date d'effet de cette liste est fixée au 1^{er} janvier 2024.

HAUT LIEU TECTONIQUE
CHAÎNE des PUYs
FAILLE de LIMAGNE



unesco
Site du patrimoine mondial

Accusé de réception en préfecture
063-226300010-20240105-24_18114-AI
Date de télétransmission : 05/01/2024
Date de réception préfecture : 05/01/2024

**Pôle Innovation Ressources
Appui aux Transitions**

**Direction
des Ressources Humaines**

**LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE
2^{ème} CLASSE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**
(Examen professionnel)

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

- VU *le Code Général des Collectivités Territoriales,*
VU *le Code général de la fonction publique notamment les articles L523-1 et L523-3 à L523-6,*
VU *la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,*
VU *le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction publique territoriale*
VU *le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,*
VU *le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,*
VU *l'arrêté en date du 20 juillet 2023 portant reconduction des Lignes Directrices de Gestion concernant les avancements de grade et promotions internes,*
SUR *proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;*

ARRETE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX au grade de REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE est établie comme suit :

BLANCO Amandine à l'examen professionnel

BONNET Michael à l'examen professionnel

Article 2 : La date d'effet de cette liste est fixée au 1^{er} janvier 2024.

HAUT LIEU TECTONIQUE
CHAÎNE de PUYS
FAILLE de LIMAGNE



unesco
Site du patrimoine mondial

Accusé de réception en préfecture
063-226300010-20240105-24_18114-AI
Date de télétransmission : 05/01/2024
Date de réception préfecture : 05/01/2024

LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

- VU *le Code Général des Collectivités Territoriales,*
VU *le Code général de la fonction publique notamment les articles L523-1 et L523-3 à L523-6,*
VU *la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,*
VU *le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale*
VU *le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,*
VU *le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,*
VU *l'arrêté en date du 20 juillet 2023 portant reconduction des Lignes Directrices de Gestion concernant les avancements de grade et promotions internes,*
SUR *proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;*

ARRETE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des TECHNICIENS TERRITORIAUX au grade de TECHNICIEN TERRITORIAL est établie comme suit :

CATANIA Ruddy
PRADIER Bernard

Article 2 : La date d'effet de cette liste est fixée au 1^{er} janvier 2024.

LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

(Examen professionnel)

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

- VU *le Code Général des Collectivités Territoriales,*
VU *le Code général de la fonction publique notamment les articles L523-1 et L523-3 à L523-6,*
VU *la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,*
VU *le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction publique territoriale*
VU *le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,*
VU *le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,*
VU *l'arrêté en date du 20 juillet 2023 portant reconduction des Lignes Directrices de Gestion concernant les avancements de grade et promotions internes,*
SUR *proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;*

ARRETE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des **TECHNICIENS TERRITORIAUX** au grade de **TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE** est établie comme suit :

FEUILLADE Christophe à l'examen professionnel

OLEOTTO Laurent à l'examen professionnel

RIBAIRE Cédric à l'examen professionnel

Article 2 : La date d'effet de cette liste est fixée au **1^{er} janvier 2024**.